

« **NEW** » **ORDURES MÉNAGÈRES** « **NEW** »

Calendrier de ramassage des ordures ménagères (année 2010)

☒ Ordures ménagères non recyclables : mercredi matin (sortir les déchets la veille au soir)

☒ Emballages et papiers : lundi matin (sortir les déchets la veille au soir)

☒ Déchets verts : mardi après midi (sortir vos déchets avant 12 heures) [La collecte reprend les semaines paires du mardi 9 mars au mardi 30 novembre.](#)



☒ Le verre est collecté uniquement dans les bornes d'apport volontaire qui sont installées près de la mairie et du carrefour de la Madeleine

☒ Apport volontaire du papier : une solution économique : déposez le papier propre et sec sans film plastique dans les bornes qui sont installées à côté des bornes pour le dépôt du verre. Le coût de la collecte aux bornes et le traitement sont pris en charge par l'entreprise qui recycle le papier (cela permet au syndicat une économie de 400€/par tonne)



☒ Encombrants : [vendredi 12 mars \(nota : il a un seul ramassage par an\)](#)

ATTENTION : « Encombrants » ne veut pas dire débarras. Nous vous rappelons que les déchets suivants ne sont pas ramassés et qu'ils doivent être déposés en déchetterie :

- ☒ Gravats : lavabo, bidet, brique, parpaing, placoplâtre (BA 13) avec ou sans isolant, carreau de plâtre, sac (ciment, plâtre, colle...)
- ☒ Déchets ménagers spéciaux : peinture, acide, solvants, vernis, huile de vidange, pile, batterie de voiture ...
- ☒ Objets dangereux : Fenêtre et porte-fenêtre vitrée, vitrage, miroir, aquarium, ...
- ☒ Rappel : ne pas déposer d'objets : trop lourd 50 kg maxi, de dimension trop importante > 2 mètres, de petits objets en vrac ...



ATTENTION : les pneus et les bouteilles de gaz sont à rapporter dans les points de vente.

Pour raison de sécurité, veuillez déposer vos déchets, dans la mesure du possible, la veille du ramassage de manière à limiter l'encombrement des trottoirs.